PV N° 6 - Saison 2026/2027

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

SPORTIVE ET RÈGLEMENTAIRE

CELLULE FEMININE

Date	Lundi 19 octobre 2026
Présents	Kévin BELY – David GROLLEAU – Christian GUIBERT – Florent MANDIN – Laëtitia SANTERRE
Excusé	

1. Championnat U15F

- **CHAMPIONNAT PHASE 1** : 30 équipes
  La cellule valide les classements de la phase1, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

- **CHAMPIONNAT PHASE 2** : 31 équipes
  Engagement : St Laurent Malvent FC 1

5 dates de jeu : matchs 2 x 40 mn sans pause coaching

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
07/11/2026	14/11/2026	21/11/2026	28/11/2026	05/12/2026

DEPARTEMENTAL 1	
Groupe A	**Groupe B**
Gfchauchecop-Esd-Sms 1	Les Magnils Chasnais 1
Commequiers 1	Gjf Nieul Rsc Usa 1
Vendee Fc La Roche 1	Gf Avrille Mo Jamfcv 1
Gf Bouaine Roch Lege 1	Gf Nalliers Sud Vendée 1
Gf Pays De Mont Fov 1	E*Mareuil/Rosn/Rives 1
RS Ardelay 1	Gf Merlatiere Fdem 1

DEPARTEMENTAL 2	
Groupe A	**Groupe B**
Commequiers 2	Gf Mortagne Mbl Chse 1
Gf Avrille Mo Jamfcv 2	Gjf Chantonnay 1
E*Talmont Longeville 1	St Georges Guyonnier 2
Ste Hermine Us 1	Gf Pouzaugchataigne 2
Gf Nalliers Sud Vendée 2	Gf La Bruffière Etincelles 1
Exempt	St Laurent Malvent FC 1

- Départemental 1 : (2 groupes x 6 éq.) = 12 équipes
- Départemental 2 : (2 groupes x 5 éq.) = 10 équipes

Rappel : L'architecture et les règles de classement sont disponibles, dans les règlements officiels sur le site du District de Vendée de Football.

2. Championnat U15F - DS 1

Championnat à jour, aucun match en retard. Dernière journée programmée les 14-15 novembre 2026.
Reprise Phase 2 : J1-28/29 novembre 2026, J2-5/6 décembre 2026 et J3-12/13 décembre 2026.
Groupes de 4 équipes en matchs simples, soit 3 matchs
Groupes 1 à 4 et groupes 5 à 8 avec des priorités :

1- Match retour
2- Equipes classées 1 et 2 (groupe Play-off) et équipes classées 5 et 6 reçoivent 2 fois suivant les matchs de la phase 1

3. Championnat U13F

CHAMPIONNAT PHASE 1 : 27 équipes
La cellule valide les classements de la phase1, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

CHAMPIONNAT PHASE 2 : 28 équipes
Engagement : Gf Fdem La Merlatière 1

5 dates de jeu : matchs 2 x 35 mn avec pause coaching et défi-jonglerie suivant les objectifs définis.

Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5
07/11/2026	14/11/2026	21/11/2026	28/11/2026	05/12/2026

DEPARTEMENTAL 1 (2 groupes de 6 équipes)	
Groupe A	**Groupe B**
Les Sables Vf 1	Gf Pouzaugchataigne 1
Bouffere As 1	Le Poire/Vie Vf 1
Gf Avrille Mo Jamfcv 1	Aizenay France 1
Commequiers 1	St Laurent Malvent 1
Gf Nalliers Sud Vend 1	Gf Bouaine Roch Lege 1
Challans Fc 1	St Georges Guyonnier 1

DEPARTEMENTAL 2 (1 groupe de 6 équipes et 2 groupes de 5 équipes)		
Groupe **A**	Groupe **B**	Groupe **C**
Le Poire/Vie Vf 2	Gf La Bruffiere 1	Les Magnils Chasnais 1
Gf Pays De Mont Fov 1	Gjf Chantonnay 1	La Roche Eso Vendee 1
Gjf Nieul Rsc Usa 1	Les Herbiers Vf 1	E*Mareuil And Co 1
E*St Andre G.Oie-Ch.Rab. LSGB 1	Gf Fdem La Merlatière 1	St Mathurin Ja 85 1
Gfchauchecop-Esd-Sms 1	Gf Nalliers Sud Vend 2	E*Longeville Es-Talmont FC 1
Exempt	Les Herbiers Ardelay 1	Exempt

Une architecture est disponible sur le site du District de Vendée de Football (dans les règlements officiels du District).

4. Festival U13F

- Journée programmée le samedi 20 mars 2027 (lieu à désigner).
- Participantes : 8 équipes filles - les équipes engagées dans le championnat U13 garçons : La Roche ESO Vendée – Les Herbiers VF sont qualifiées d'office.
  6 équipes complèteront le plateau. Elles seront retenues suivant l'architecture définie, soit les 3 premières équipes classées dans leur groupe en D1 (A & B) – Phase 2 ; ces 6 équipes composeront la DS -Phase 3

5. Rappels - Règlements spécifiques au District de Vendée

- L'arbitrage à la touche **est obligatoirement** assuré par une joueuse remplaçante, assistée d'un dirigeant(e), et ce, quelle que soit la division sauf pour une équipe se présentant à 8 joueuses (voir annexe n°5 des Règlements des championnats départementaux)

- **Report – Changement de date – Horaire :** Les demandes de changement au calendrier doivent se faire via « Footclubs ». Toute demande devra obtenir l'accord de la cellule d'organisation compétente. En cours de saison ou pour une rencontre précise : démarche obligatoire sur Footclubs (accord obligatoire des 2 clubs) et au plus tard 10 jours avant la date de la rencontre.
  De plus, en période d'intempéries, le club recevant pourra établir un planning d'occupation de ses terrains et adapter les horaires avec accord du District et en informant le club adverse rapidement.

- **Terrain impraticable** : Avant d'enclencher la procédure normale (Art 17 Règlement Seniors LFPDL) consultez obligatoirement l'équipe adverse pour leur proposer de jouer le match chez eux. Dans tous les cas, avertir le District par téléphone et confirmer par mail pour pouvoir faire le nécessaire si un arbitre est désigné. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de déterminer une date limite à la fin de chaque phase pour jouer les matchs en retard. La Commission pourra prendre toutes dispositions pour inverser la rencontre ou faire jouer sur un terrain de son choix.

Date de la Prochaine réunion - Restreinte en visioconférence
Lundi 16 Novembre 2026

Le responsable de la Cellule Féminine
Florent MANDIN